

CERTIFICAT D'EXAMEN DE TYPE

N° LNE-22044 rév. 1 du 19 Mars 2012

Modifie le certificat 22044-0

- Délivré par** : Laboratoire national de métrologie et d'essais
- En application** : Décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié, arrêté du 31 décembre 2001 et décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Communauté Economique Européenne au contrôle des compteurs liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.
- Délivré à** : HAAR FRANCE SAS - 13 rue René Cassin - FRANCE - 95228 - HERBLAY CEDEX
- Fabricant** : ALFONS HAAR MASCHINENBAU GmbH & Co - FANGDIECKSTR. 67 - DEU - 22547 - HAMBURG
- Concernant** : Ensembles de mesurage HAAR France types PRECIMA 500-EL montés sur camion citerne ou à l'intérieur d'un conteneur amovible et mobile.
- Caractéristiques** : Les caractéristiques métrologiques sont détaillées en annexe du présent certificat.
- Valable jusqu'au** : 30 Octobre 2016

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 8 page(s). Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier DDC/22/M090622-D2.

Etabli le 19 Mars 2012

Pour le Directeur Général



Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-22044 révision 1

Révision	Désignation	Modification réalisée ⁽¹⁾
/	D 00.5.111.05 du 29 janvier 2001	Création du document
/	01.00.462.001.1 du 2 mars 2001	Remplacement du dispositif indicateur mécanique par le dispositif calculateur-indicateur HAAR France type ELZ
/	F-06-C-1200 du 12 septembre 2006	Ajout de conditions supplémentaires dans les conditions particulières d'installation
0	LNE-22044 du 20 septembre 2011	Remplacement de la référence au compteur volumétrique type CEHF-800H par la propre identification de ses constituants
1	LNE-22044 du 19 mars 2012	<ul style="list-style-type: none">- Prise en compte du caractère amovible de l'ensemble de mesurage,- mise à zéro après raccrochage de l'organe de fermeture

⁽¹⁾ L'objet des compléments réalisés est détaillé de façon exhaustive dans les certificats cités. Les indications fournies dans cette colonne ne sont données qu'à titre indicatif et ne dispensent pas de consulter les certificats précités.

Objet

Les modifications apportées à l'ensemble de mesurage HAAR France type PRECIMA 500-EL sont les suivantes :

1. l'ensemble de mesurage objet du présent certificat peut être monté et fixé à l'intérieur d'un conteneur amovible et mobile. Ce conteneur est destiné à être monté sur camion soit à l'aide d'une remorque routière conventionnelle soit à l'aide d'un châssis spécialisé ; il peut également être déposé sur une surface plane.
2. dans ce cas précis, le raccrochage de tout organe de fermeture entraîne l'impossibilité de poursuivre la livraison en cours et rend obligatoire la remise à zéro préalable à toute nouvelle distribution, au sein du le dispositif calculateur-indicateur HAAR type ELZ.

Caractéristiques

L'ensemble de mesurage HAAR France type PRECIMA 500-EL monté sur camion-citerne ou dans un conteneur amovible et mobile est destiné au mesurage de l'essence, du supercarburant, du pétrole, du gasoil, du fuel domestique et des huiles de viscosité inférieure ou égale à 500 mPa.s à 20°C.

L'ensemble de mesurage HAAR France type PRECIMA 500-EL est constitué des éléments suivants :

- un dispositif calculateur-indicateur HAAR type ELZ approuvé par les décisions n° 95.00.510.002.1 du 06 juillet 1995 ⁽¹⁾ et n° 98.00.510.016.1 du 15 décembre 1998 ⁽²⁾ renouvelées et complétées par le certificat d'examen de type n° F-05-C-0932 du 09 juin 2005,
- un dispositif mesureur ALFONS HAAR type MKA approuvé par la décision n° D.96.5.243.42 du 9 avril 1996, renouvelée par la décision n° D.96.5.243.42 du 24 avril 2006,
- un séparateur de gaz ALFONS HAAR modèle AE 500,
- une pompe volumétrique à palettes dont les caractéristiques de débit et de pression sont compatibles avec celles du compteur,
- un ensemble de dispositifs de livraison,
- le cas échéant, un conteneur autoportant muni d'une citerne.

Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-22044 révision 1

L'ensemble de dispositifs de livraison peut être composé :

- soit d'un (ou deux) flexible(s) plein(s) muni(s) de son (leurs) organe(s) de fermeture,
- soit d'un flexible vide,
- soit d'une combinaison d'un flexible plein et d'un flexible vide.

Les caractéristiques métrologiques de l'ensemble de mesurage HAAR France type PRECIMA 500-EL sont les suivantes :

Type	PRECIMA 500-EL	
Débit maximal (m ³ /h)	30	
Débit minimal (m ³ /h)	3,6	
Pression maximale en (bar)		
Essence, supercarburant et pétrole	6	
Gazole, fuel domestique et huiles	8	
Pression minimale en (bar)	1,6	
Echelon d'indication (L)	0,1	1
Livraison minimale (L)	100	200

Conditions particulières d'installation

L'ensemble de mesurage, objet du présent certificat, peut comporter une vanne à deux voies de sortie permettant d'effectuer des livraisons par l'une ou l'autre de deux voies. Cette vanne doit être construite de manière à interdire toute communication simultanée des deux voies de livraison. En outre le changement de voie de livraison doit être impossible pendant une opération de mesurage et tout changement de voie entraîne l'impossibilité de poursuivre la livraison en cours et rend obligatoire la remise à zéro préalable à toute nouvelle distribution.

L'ensemble de mesurage comporte une vanne à deux voies permettant la vidange de la citerne ou des compartiments sans l'intermédiaire du compteur, afin de permettre leur utilisation en tant que récepteur-mesure, notamment.

Lorsque l'ensemble de mesurage est monté sur récepteur-mesure, la livraison directe d'un compartiment complet à l'aide de la pompe et sans utilisation du compteur est possible. Dans ce cas, cette pompe doit être installée de façon qu'elle se vide entièrement et qu'il soit pratiquement impossible de détourner accidentellement ou frauduleusement, une partie du liquide contenu dans le compartiment.

En outre, l'installation doit être conforme à l'une des configurations définies en annexe au présent certificat.

Dans le cas d'une livraison par flexible plein ou flexible vide, le débit maximum de l'installation doit être limité à celui défini ci-dessus par les caractéristiques métrologiques de l'ensemble de mesurage du présent certificat.

Conditions particulières d'utilisation

Dans le cas où l'ensemble de mesurage est associé à un conteneur amovible et mobile, son utilisation est interdite lors de tout mouvement du conteneur.

Le cas échéant, la livraison minimale doit être majorée en fonction des valeurs de gonflement du ou des flexibles pleins équipant l'ensemble de mesurage, compte tenu des exigences réglementaires applicables. Elle doit être de la forme 1×10^n , 2×10^n ou 5×10^n , n étant un entier positif, négatif ou nul.

Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-22044 révision 1

Conditions particulières de vérification

Les conditions particulières d'installation et, le cas échéant, d'utilisation de l'ensemble de mesurage doivent être vérifiées.

Lors des opérations de vérification primitive de l'ensemble de mesurage HAAR France type PRECIMA 500-EL, les essais suivants doivent être effectués :

- le fonctionnement du dispositif de dégazage doit comporter un essai de rupture de stock avec un des liquides pour lesquels il est approuvé. L'erreur engendrée par cette rupture de stock au débit maximal, ne doit pas être supérieure à l'erreur maximale tolérée sur la livraison minimale,
- dans le cas où l'ensemble de mesurage est associé à un conteneur amovible et mobile, l'impossibilité de poursuivre la livraison en cours si la remise à zéro du dispositif calculateur-indicateur HAAR type ELZ n'aura pas été préalablement effectuée.

Les conditions particulières de vérification du dispositif calculateur-indicateur électronique HAAR type ELZ et de l'ensemble de mesurage doivent être réalisées conformément aux décisions d'approbation de modèles n° 95.00.510.002.1 du 06 juillet 1995 ⁽¹⁾ et n° 98.00.510.016.1 du 15 décembre 1998 ⁽²⁾ renouvelées et complétées par le certificat d'examen de type n° F-05-C-0932 du 09 juin 2005.

Scellements

Le plan de scellement de l'ensemble de mesurage HAAR France type PRECIMA 500-EL monté sur camion citerne est indiqué dans la présente annexe au certificat.

Inscriptions réglementaires

Les plaques d'identification de l'ensemble de mesurage HAAR France type PRECIMA 500-EL concernées par le présent certificat doivent porter le numéro et la date figurant dans le titre du présent certificat.

La plaque d'identification de l'ensemble de mesurage est fixée sur le corps du séparateur de gaz. Elle comporte la plaque de poinçonnage.

Les inscriptions figurant sur la plaque d'identification des différents éléments approuvés et certifiés constituant l'ensemble de mesurage HAAR France type PRECIMA 500-EL doivent être conformes aux dispositions définies dans les décisions et certificats.

⁽¹⁾ Revue de métrologie : juillet 1995, page 712.

⁽²⁾ Revue de métrologie : mars-avril 1999, page 950.

⁽³⁾ Revue de métrologie : juillet 1997, page 277.

Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-22044 révision 1

NOTICE DESCRIPTIVE

1- SEPARATEUR DE GAZ

Le séparateur de gaz ALFONS HAAR modèle AE 500 est destiné à séparer d'une manière permanente et à évacuer l'air et les gaz éventuellement contenus dans le liquide.

Il se compose d'une cuve cylindrique fermée à sa partie supérieure par une tête de dégazage.

L'entrée du séparateur débouche sur un panier filtrant permettant d'éliminer tout corps étranger pouvant perturber son fonctionnement.

L'orifice de sortie est muni d'un clapet anti-retour.

S'il se produit une entrée d'air ou de gaz dans le séparateur de gaz, le niveau de liquide descend dans la cuve et le flotteur, par l'intermédiaire du levier, provoque l'ouverture du clapet différentiel. Les gaz peuvent alors s'échapper.

Après une complète évacuation de gaz, le séparateur de gaz se remplit à nouveau et le mesurage peut reprendre.

2- SCHEMA D'INSTALLATION

Le schéma de l'installation de l'ensemble de mesurage HAAR France type PRECIMA 500-EL est décrit ci-dessous :

- R₁** : Robinet à deux voies permettant des livraisons par le compteur, les livraisons sans compteur, la vidange, le cas échéant.
- P** : Pompe. La pompe peut être réversible. Dans ce cas, un clapet anti-retour doit être ajouté entre le robinet R₂ et le compteur immédiatement en aval du robinet R₂.
- R₂** : Robinet à deux voies permettant les livraisons directes sans compteur, le cas échéant.
- F** : Filtre. Un robinet de vidange n'est autorisé que s'il comporte un clapet anti-retour interdisant l'introduction de gaz dans l'ensemble de mesurage.
- Sg** : Séparateur de gaz.
- car** : Clapet anti-retour interdisant le passage des gaz, lorsque la livraison est prévue par flexible vide.
- V₂** : Viseur.
- C** : Compteur.
- cl** : Clapet anti-retour.
- Vm** : Vanne de manœuvre.
- at** : Mise à l'atmosphère automatique ou manuelle.
- V₁** : Viseur à trop-plein.
- fl** : Flexible plein.
- cla** : Clapet interdisant la vidange du flexible plein.
- R₃** : Dispositif permettant, lorsque l'ensemble de mesurage comporte deux voies de livraison, d'effectuer les livraisons par l'une ou l'autre de ces deux voies, le cas échéant. Ce dispositif doit être aménagé de façon à permettre la distribution de liquide que par un seul point de distribution à la fois.

Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-22044 révision 1

I, II, III: Variantes du dispositif de livraison.

Variante I : flexible vide (avec ou sans viseur à trop-plein).

Variante II : combinaison d'un flexible plein et d'un flexible vide.

Variante III : un (ou deux) flexible(s) plein(s).

3-SCELLEMENTS

Em1 : Interdit le démontage de la vanne de manœuvre,

Em2 : Interdit le démontage du clapet anti-retour,

Em3 : Interdit l'ouverture du boîtier du séparateur de gaz,

Em4 : Interdit le démontage de l'émetteur d'impulsions,

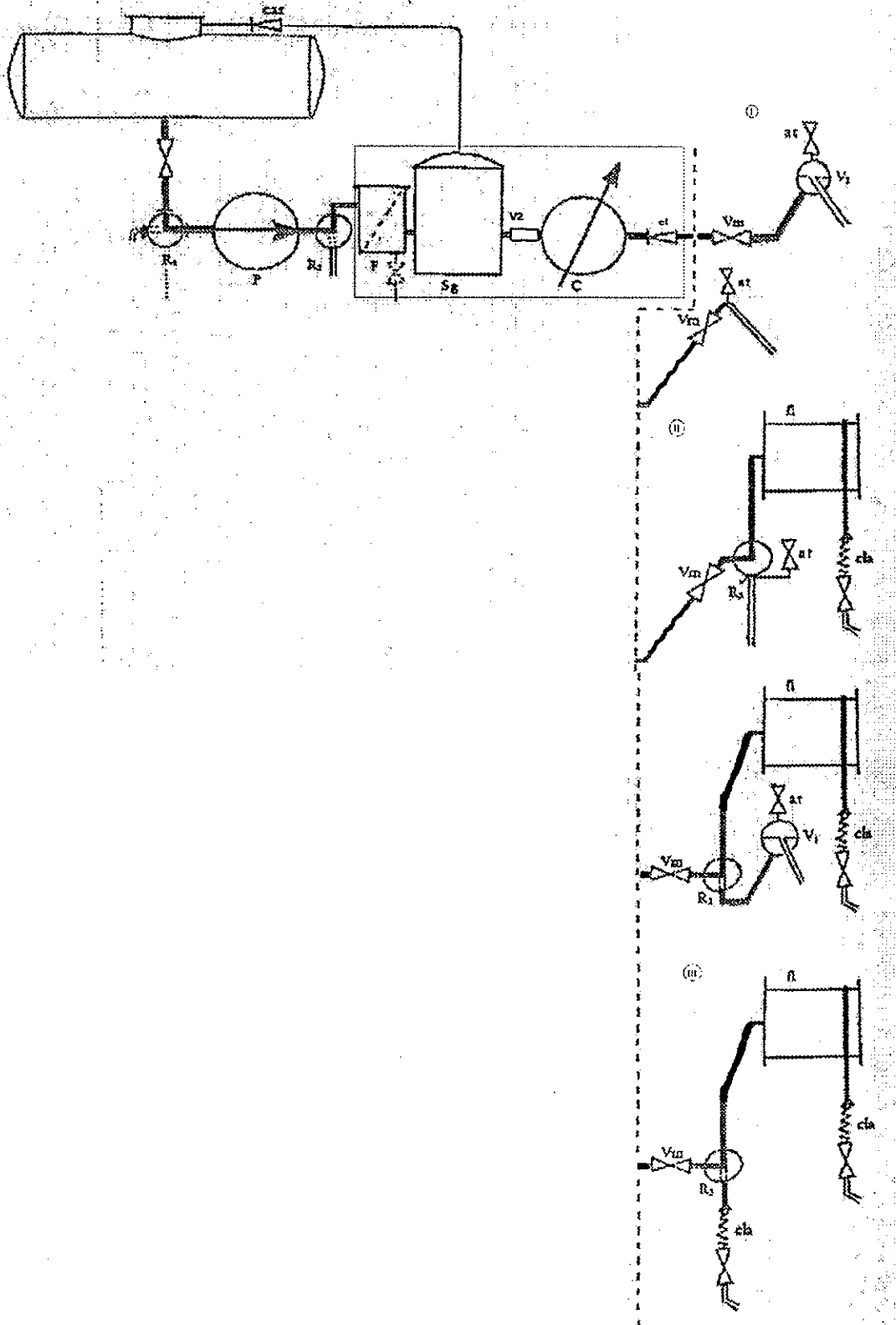
Em5 : Interdit le démontage du mesureur,

Em6 : Interdit l'ouverture du boîtier du dispositif calculateur-indicateur type ELZ,

Em7 : Interdit le démontage de la plaque d'identification.

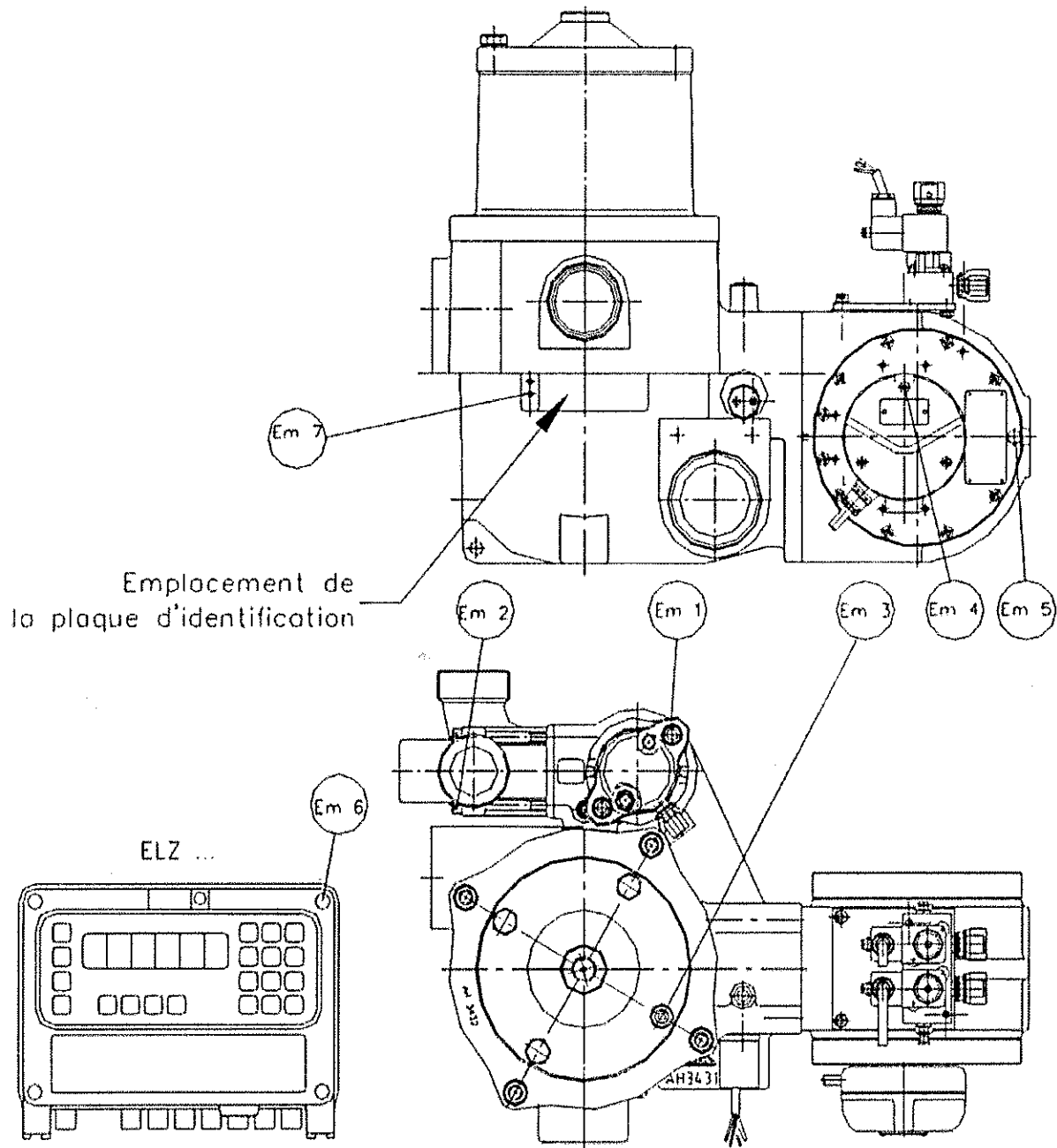
Annexe au certificat d'examen de type
n° LNE-22044 révision 1

PLAN D'INSTALLATION




Annexe au certificat d'examen de type
n° LNE-22044 révision 1

PLAN DE SCELLEMENTS



Annexe au certificat d'examen de type
n° LNE-22044 révision 1

PLAQUE D'IDENTIFICATION

	ENSEMBLE DE MESURAGE		<input type="checkbox"/>		
	Haar.France				
CERTIFICAT D'EXAMEN DE TYPE	N°	<input type="text"/>			
	DU	<input type="text"/>			
TYPE	<input type="text"/>	N°	<input type="text"/>		
		ANNEE	<input type="text"/>		
P MINI	<input type="text"/>	bar	Q MINI	<input type="text"/>	m³/h
P MAXI	<input type="text"/>	bar	Q MAXI	<input type="text"/>	m³/h
LIQUIDES MESURES	<input type="text"/>		LIVRAISON MINI	<input type="text"/>	
POINÇONS	<input type="text"/>		CLASSE D'ENVIRONNEMENT	<input type="text"/>	